

Procès-verbal de l'assemblée spéciale dûment convoquée du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 8 juin 2015 à 19.30 heures au centre communautaire du 18 Principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Monsieur Joël Lacroix, ingénieur à la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2015-06-138

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

- 1.1; Ouverture de la rencontre par le maire
- 1.2; Adoption de l'ordre du jour
- 2.1; Dossier des chemins
- 3.0; Parole au public et période de questions
- 4.0; Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

2015-06-139

TOLÉRANCE AUX COMPAGNIES FORESTIÈRES DE CIRCULER AVEC LES CAMIONS LOURDS SUR LES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dans son règlement #143 interdit la circulation de camions et des véhicules outils sur les chemins de Montcerf, sixième rang, Aigle et deuxième rang de l'Aigle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a toujours été tolérante dans son application considérant l'impact économique régional que cela implique;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins sont très endommagés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté les ingénieurs de la M.R.C. pour préparer une étude préliminaire pour la réhabilitation de ces chemins;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont déposé un plan quinquennal des travaux évalués à 4.1 millions;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs discussions et rencontres avec les forestières, le ministère des Transports, le ministère des Ressources naturelles et la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau, les forestières nous proposent un montant de 50,000 \$ pour cette année et la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau un montant de 50,000 \$ si nous continuons à tolérer la circulation forestière sur ces chemins suite à la fin du dégel;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports nous suggère de faire une demande de subvention dans le cadre du programme de « Réhabilitation du réseau routier local » volet; accélération des investissements sur le réseau routier local qui pourrait nous allouer un montant de 50 % des travaux;

CONSIDÉRANT QUE même avec 50 % de subvention, il est impossible pour une petite municipalité comme la nôtre de taxer nos contribuables pour un tel montant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont partagés avec la décision de continuer à tolérer les forestières à sortir le volume de bois après la fin de la période de dégel édicté par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le maire a demandé le vote; et que le résultat est le suivant;

Trois (3) sont pour et trois (3) sont contre, alors le maire a utilisé son droit de vote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que la municipalité tolèrera encore cette année la circulation des camions lourds de lever l'interdiction aux camions lourds de circuler sur les chemins de Montcerf, sixième rang, Aigle et deuxième rang de l'Aigle;

Adoptée

2015-06-140

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
VOLET; ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU
ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS; sur la proposition du conseiller Réjean Lafond il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Montcerf-Lytton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-141

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 10, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.